



COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 avril 2005

Présidence : Monsieur Cédric PILLONEL, Président.

La Municipalité est au complet.

Monsieur le Président souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue les Conseillères et Conseillers, le Syndic et les Municipaux, les représentants de la presse, le public présent, ainsi que les téléspectateurs.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs Barbara CRIBLET, Karine GRIN, Valérie JAGGI, Irène KELLER-RICHNER, Delphine PERRET NAGUIB, Sarah SCAPERROTTA, Jean-Daniel CHAPERON, Patrick COSANDEY, Laurent GABELLA, Jean-Paul GIROUD, Raymond GUYAZ, Gérard JUNOD, Peter OTHENIN-GIRARD, André PERRET, Yan ROSSIER, Jean-Claude RUCHET, Jean-François TROYON, Vassilis VENIZELOS.

Se sont excusés :

Mesdames et Messieurs Barbara CRIBLET, Karine GRIN, Valérie JAGGI, Irène KELLER-RICHNER, Delphine PERRET NAGUIB, Sarah SCAPERROTTA, Laurent GABELLA, Jean-Paul GIROUD, Raymond GUYAZ, Gérard JUNOD, André PERRET, Jean-Claude RUCHET, Jean-François TROYON, Vassilis VENIZELOS.

Absents :

Messieurs Jean-Daniel CHAPERON, Patrick COSANDEY, Peter OTHENIN-GIRARD, Yan ROSSIER.

Monsieur le Président :

L'appel nous apprend que nous sommes 82 sur 100. Le quorum est donc atteint et je déclare la séance ouverte.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 MARS 2005

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. ASSERMENTATION**Monsieur le Président :**

Le Conseil communal ayant un siège vacant, le Bureau du Conseil a procédé au remplacement de la Conseillère démissionnaire.

Premier des viennent-ensuite de la liste Socialiste, Monsieur Raoul IBANEZ, né en 1956, domicilié rue de Chamblon 44, a accepté d'accéder au Conseil communal, en remplacement de Madame la Conseillère Fabienne GOGNIAT LOOS.

Je le prie de bien vouloir s'approcher de la table et incite notre assemblée à se lever.

Je vais vous lire le serment se trouvant à l'article 6 du Règlement du Conseil communal. Suite à cela, et à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Monsieur le Président.

Monsieur Raoul IBANEZ :

«Je le promets».

Monsieur le Président :

Monsieur le Conseiller, je vous félicite pour votre accession au Conseil communal. Je vous remets un exemplaire du Règlement de notre Conseil et vous prie de reprendre place dans la salle, à votre convenance.

4. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le 5 avril dernier, j'ai reçu la lettre suivante :

Monsieur le Président,

« TOUS EN PISTE » se déroulera le vendredi 10 juin 2005, dès 17h30, sur le stade de l'USY et sera l'une des principales manifestations organisée cette année par notre club. Elle constituera en quelques sortes l'inauguration de notre stade, plus précisément notre véritable retour dans nos installations, après la parenthèse EXPO.02. Surtout, elle doit être la fête du club et en même temps un spectacle où les spectateurs seront également les acteurs.

Lors de cette sympathique soirée, tous les athlètes, jeunes et moins jeunes, les membres du comité, les moniteurs, les collaborateurs et parents d'athlètes seront invités à chausser leurs baskets et à courir le plus grand nombre de tours de piste, en l'espace de 12 minutes. Ils auront, au préalable, recherché quelques « parrains » disposés à déboursier quelques francs pour chaque tour de piste parcouru.

Les fonds récoltés lors de cette manifestations seront entièrement affectés au financement de la formation et de l'encadrement de nos jeunes athlètes, notamment la mise sur pied d'un camp d'entraînement pour les écoliers en été, et au printemps, pour les cadets et les plus grands. De plus en plus performante et exigeante, la formation constitue l'une des charges les plus importantes du club.

Depuis plusieurs années, notre club n'a plus connu autant d'athlètes de bon niveau sélectionnés parmi les cadres nationaux ou romands. Lors de ces camps d'entraînement, ils bénéficient des compétences d'entraîneurs de niveau national. En tant que club formateur, nous avons à cœur de soutenir autant que possible les familles de nos compétiteurs, pour qui les finances d'inscription aux camps d'entraînements, l'équipement et les déplacements seraient des charges trop lourdes à supporter seules.

Nous souhaiterions vivement compter sur la participation de nombreux membres du Conseil communal, soit en tant que coureurs ou marcheurs, soit en tant que parrains. A cet effet, nous vous remettons en annexe un exemplaire de lettre destinée aux parrains, ainsi que la feuille à leur faire remplir et, par courrier séparé, vous en remettons d'autres à distribuer aux membres de votre Conseil. Votre présence, le jour de la manifestation, serait un encouragement complémentaire bienvenu pour les coureurs ; pour nous, elle serait le gage de votre soutien au sport et à l'athlétisme en particulier.

Dans un club sportif, nous côtoyons une saine jeunesse qui vous sera très reconnaissante de votre générosité et de votre présence le 10 juin. Au nom de notre jeunesse, nous vous remercions sincèrement.

Suivent les salutations et c'est signé « USY-ATHLETISME », de par leur président de comité.

Rassurez-vous, je ne serai pas le seul à courir. Les huissiers vous remettront, en fin de Conseil, une lettre comme indiqué dans le document que je viens de vous lire et qui vous permettra de courir, vous aussi, lors de cette manifestation.

* * * * *

Le 8 avril au matin, j'ai reçu la lettre suivante par courrier électronique :

Monsieur le Syndic,

Madame, Monsieur le responsable de la culture,

Le Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne présente actuellement une exposition consacrée au concours international d'architecture lancé en février 2004 par l'Etat de Vaud pour la construction d'un nouveau Musée des Beaux-Arts (nMBA) à Bellerive.

C'est avec plaisir que nous vous invitons, ainsi que vos collègues de la Municipalité et Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux – d'où la lecture de cette lettre ce soir - à une visite guidée privée de cette exposition. Nous serions très heureux de vous recevoir, en groupe étendu ou en délégation, à une date et une heure qui vous conviennent, à fixer auprès de notre secrétariat (Madame MOIX, 021 316 34 47)

L'exposition vous propose de découvrir les projets retenus pour le second degré du concours international d'architecture pour le nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne ainsi que, parmi eux, le projet lauréat. L'occasion est donnée à chacun de s'informer sur le site prévu pour la réalisation de l'ouvrage, sur le concours, ainsi que les deux premiers bâtiments qui accueillirent l'institution, le Musée Arlaud en 1841, le Palais de Rumine dès 1906.

Pour les personnes intéressées, prière de s'adresser au Bureau, par l'intermédiaire de Madame RIEBEN. S'il y a suffisamment de monde, nous organiserons une visite commune.

D'après les dernières informations, la Municipalité se rendra en ordre dispersé à cette manifestation.

* * * * *

Au point 14 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une motion de Monsieur le Conseiller Roland FAVRE
- Une question de Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT
- Une question de Monsieur le Conseiller Yves RICHARD

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**Monsieur le Président :**

Nous avons reçu la communication C/2, concernant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur le droit de cité vaudois.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre au Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Monsieur le Président.

6. PROJET DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : *A VOUS LA PAROLE !***Monsieur le Président :**

Lors de la séance du Conseil communal du 3 mars dernier, le groupe Radical a posé, par l'intermédiaire de Monsieur le Conseiller DURUZ, une série de questions relatives au projet de démocratie participative présenté par le bureau. Le nombre de ces questions, treize pour être exact, ne m'a pas permis d'y apporter des réponses complètes, au nom du Bureau. J'ai informé Monsieur DURUZ que le Bureau traiterait ces questions et leur apporterait donc des réponses. Celui-ci s'est réuni le 29 mars dernier et est en mesure de fournir au Conseil les informations et réponses suivantes.

Le groupe Radical regrettant ce qu'il appelle la politique du fait accompli, il a paru important au Bureau de revenir sur l'historique de cette décision.

Les processus de démocratie participative existent déjà dans d'autres communes. Montreux l'a expérimenté deux ans sous la première impulsion d'un Président du Conseil Libéral. La commune de St-Légier – La Chiésaz a entamé depuis le début de cette année un processus similaire. Dans les deux cas, cette initiative est venue du Bureau du Conseil communal et a été décidée par ce dernier.

Dans sa séance du 21 janvier, le Bureau du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains a discuté de cette proposition. Les membres du Bureau élargi, soit les scrutateurs, scrutateurs suppléants et les trois président et vice-présidents, ont approuvé ce projet à l'unanimité. Il est important de savoir que chaque groupe politique est représenté au Bureau. Ce dernier a demandé à chaque représentant de prendre la température de son groupe et de transmettre les remarques et réactions au Président après le Conseil communal de février.

A cette date, le groupe UDF et le groupe Solidarité & Ecologie se sont montrés très intéressés par la proposition. Le groupe Socialiste a fait part de quelques interrogations et de son intérêt pour la démarche. Contactée par téléphone deux semaines après le Conseil, la Présidente du groupe Radical a fait part de quelques souhaits de modifications. Le projet a donc été affiné et les remarques des groupes ont été intégrées. Une marche à suivre détaillée a été ajoutée. Le projet complet a été soumis au Bureau lors de sa séance du 21 février. Ce dernier l'a accepté une seconde fois à l'unanimité. Aucun représentant n'a paru choqué que le projet soit conduit par le Bureau plutôt que par le Conseil communal. Les groupes politiques furent une seconde fois consultés. Les Présidents des groupes ont reçu le texte complet une semaine avant le Conseil et étaient priés de rendre réponse le mercredi suivant, soit la veille du Conseil.

A cette date, le groupe Radical indiqua qu'il n'approuvait pas la méthode, le groupe Libéral fit part de plusieurs réserves. Les groupes Socialiste, UDF et S+E approuvèrent la démarche. Pour tenir compte des réserves exprimées, le Bureau a annulé la conférence de presse qui devait lancer le projet. Par respect pour les trois groupes soutenant le projet, il a néanmoins maintenu l'annonce d'*A vous la parole* au Conseil. Il n'était, à ce stade, plus possible de faire voter le Conseil sur cet objet, celui-ci n'ayant pas été porté à l'ordre du jour et ne pouvant pas bénéficier de la clause d'urgence prévue à l'article 51 du Règlement.

Le Bureau s'étonne, au vu de cet historique, que le groupe Radical ait eu l'impression d'être mis devant le fait accompli.

Cette introduction terminée, le Bureau s'est penché sur les questions du groupe Radical. La majorité du Conseil n'ayant sans doute plus en tête les questions, je me permettrai de les relire avant de transmettre la réponse du Bureau.

► **Quel est l'avis exprimé par la Municipalité au sujet de cette démarche ?**

Contacté au début de la démarche, Monsieur le Syndic s'y est montré intéressé. Il réserva toutefois sa réponse à la délibération de la Municipalité dans son ensemble. Cette dernière a finalement indiqué au Bureau du Conseil qu'elle ne souhaitait pas y participer. Le Bureau a donc décidé de ne pas inclure l'Exécutif de notre Commune au concept *A vous la parole* ! Cette décision était conforme au souhait de la Municipalité et rejoignait des remarques formulées tant par le groupe Radical que par le groupe Socialiste. De plus, le Bureau estime que, selon l'article 89 de la Constitution du canton de Vaud qui garantit la séparation des pouvoirs, la Municipalité n'a pas à intervenir dans les décisions du Conseil communal.

► **Vu que ce moment d'échange ne pourra sans doute pas revêtir de caractère officiel, ne pensez-vous pas que les participants seront induits dans l'erreur de croire qu'après le dépôt de leur question, une autorité aura l'obligation d'y répondre.**

Les communications du Bureau relatives au projet *A vous la parole !* ont toujours insisté sur ce point. Les autorités ne sont pas tenues de répondre aux questions ou propositions. Il appartiendra à chaque participant de trouver un relais politique, par exemple lors de la demi-heure de pause qui suit *A vous la parole !* Nul doute que les Conseillers communaux qui assistent à ces séances sauront s'investir auprès des participants.

- ▶ **Monsieur le Président peut-il garantir à ce Conseil que la disponibilité qui doit être la sienne avant une séance ne sera pas limitée par cette démarche ?**

A vous la parole ! se terminant une demi-heure avant la séance du Conseil, le Bureau estime qu'elle ne nuira pas à la disponibilité du Président.

- ▶ **Par pure équité, sommes-nous sûrs que, pour de simples raisons d'ordre pratique, l'ensemble des Conseillères et des Conseillers a la possibilité de se libérer une heure avant, un jeudi d'une semaine qui déjà chargée ? Je pense là plus particulièrement à toutes celles et ceux qui ont en fin de journée à régler toutes sortes de problèmes d'ordre familial.**

Le Bureau s'étonne que le groupe Radical ne fasse pas les mêmes objections dans le cadre des Commissions qui se réunissent toutes depuis 18h. Il rappelle que ces séances seront facultatives et qu'il est possible aux Conseillers de ne venir que de temps en temps. Il semble surtout important que chaque groupe soit représenté de façon à pouvoir transmettre l'information.

- ▶ **Sur la base de quels critères les questions qui pourront être posées seront-elles sélectionnées ?**

Les critères ont été détaillés avec précision. Les questions ou propositions ne devront pas contenir d'insulte ou être contraire aux normes antiracistes. Elles doivent concerner la commune d'Yverdon-les-Bains. Le Bureau estime que ce sera principalement sur ce dernier critère que les interventions seront triées. Pour les sujets traitant de politique cantonale ou fédérale, le Bureau indiquera aux participants, les coordonnées des députés du district, celles du Grand Conseil ou les coordonnées des Conseillers nationaux vaudois.

- ▶ **Comment la neutralité politique de la démarche sera-t-elle garantie ? J'entends par là : qui ouvrira le courrier pour dresser une liste exhaustive des envois reçus, et où cette liste pourra-t-elle être consultée ?**

Le Bureau est particulièrement étonné de cette question. Le Conseil communal a toujours fait confiance au Bureau pour la réception des pétitions et autres courriers arrivant au Conseil. Actuellement, le courrier est ouvert par le Président du Conseil ou notre secrétaire, principalement pour le courrier électronique. Les informations concernant le Conseil sont transmises au Bureau et, si le Président le juge

nécessaire, elles sont lues au Conseil. Cette démarche est conforme à l'article 50 de notre règlement.

Dans le cas des demandes d'intervention pour *A vous la parole !*, le Bureau imagine travailler de la même manière. Le Président et la secrétaire du Conseil recevront les demandes de parole et les communiqueront au Bureau auquel participe au moins un représentant de chaque groupe. Les informations pourront de cette manière être transmises lors des séances des groupes. Quant à la neutralité de la démarche, elle sera garantie par le Président du Conseil et par le Bureau, qui ont été assermentés et qui ont reçu la confiance du Conseil de par leur élection.

- ▶ **L'ensemble des Conseillers sera-t-il informé de la teneur des questions avant leur présentation publique ?**
- ▶ **Dans cette éventualité, quel intérêt son auteur aura-t-il à se déplacer pour la lire devant une caméra et une assemblée silencieuse ?**
- ▶ **Dans le cas contraire, comment les groupes pourront-ils composer judicieusement la délégation qui participera à cette partie de la manifestation ?**

Pour des questions de délai, les membres du Conseil ne seront pas informés formellement des propositions des participants. Les membres du Bureau transmettront de manière informelle la teneur des interventions à leur groupe. De plus, les Présidents de groupe recevront ces informations par courrier électronique avant la réunion des groupes. Les participants à la démarche peuvent profiter de cette structure pour émettre un avis et rencontrer les Conseillers communaux. Cela leur permet également de mieux comprendre le fonctionnement politique et la manière d'aborder certains problèmes, précisions que les Conseillers communaux ne manqueront pas de leur apporter. La démocratie participative implique des espaces d'échange et de discussion. *A vous la parole !* sera sans doute une excellente occasion pour les habitants de notre Ville de rencontrer les membres du Conseil et de rester assister au Conseil.

- ▶ **A combien estimez-vous les coûts d'une telle opération, soit la retransmission télévisée, le travail de bureau, la rédaction, les copies, la mise sous pli et l'envoi de tout le courrier que cette démarche ne manquera pas d'occasionner ?**

La retransmission télévisée sera facultative. Il appartient à Canal Nord Vaudois de décider si elle juge ce moment intéressant en terme d'audience. Le Conseil communal n'interviendra pas financièrement dans la diffusion d'*A vous la parole !* Pour expliquer le concept au plus grand nombre et toucher un public qui ne regarde pas le Conseil à la télévision, le Bureau imagine un unique envoi aux sociétés locales, détaillant les limites de la démarche et son fonctionnement. Une somme de Fr. 200.- sera sans doute nécessaire pour cet envoi. Par la suite, les échanges téléphoniques et les rares envois seront assumés par le Président, comme c'est le cas pour les représentations. Le budget total de cette opération se monte donc à Fr. 200.-.

- ▶ **Puisque de toute façon, c'est aux participants de trouver un relais politique lors de la séance, ne trouvez-vous pas que nous leur ferions faire un sacré détour alors que la liste des Conseillers communaux est publique ?**

Le but du Bureau est de permettre à chacun d'apporter sa pierre à l'édifice que nous construisons tous ensemble. Dans ce cadre, il est préférable que les possibilités d'expression soient nombreuses et diverses. Il est sans doute plus facile pour quelqu'un qui ne connaît pas de Conseillers communaux de présenter un projet ou une question aux représentants du Conseil, plutôt que de téléphoner au hasard à un Conseiller communal. *A vous la parole !* permet également un contact plus étroit entre la population et les Conseillers communaux dans un cadre plus politique. Elle devrait permettre aux participants de mieux comprendre le fonctionnement politique de notre Commune et de revoir certains préjugés sur les femmes et les hommes politiques. La notion de rencontre est importante dans cette démarche et elle ne se retrouve pas dans les contacts bilatéraux.

- ▶ **Ne pensez-vous pas qu'un café politique organisé de concert par l'ensemble des partis représentés au Conseil remplirait à merveille le rôle que vous voulez donner à votre démarche ?**

Le Bureau est favorable à toute initiative permettant à la population de participer à la vie publique et politique. Il encourage donc le groupe Radical et les autres groupes à donner suite à cette excellente idée. Le Bureau estime cependant que cette initiative, encore sous la forme de proposition, ne saurait remplacer *A vous la parole !*, mais le compléterait admirablement.

- ▶ **Sommes-nous si loin de notre électorat pour que nous devions lui demander de venir nous souffler des questions une heure avant la séance ?**

Le Bureau considère que la vie politique communale ne s'arrête pas au Conseil communal, mais est une affaire de tous. Chacun à notre niveau, nous avons à porter les projets, les soucis et les espoirs de notre Commune. Considérant que nous tirons tous à la même corde, le Bureau souhaite encourager la population à ne pas se désintéresser des problèmes communaux et politiques. Trop souvent, on entend dire que les politiques font ce qu'ils veulent, ou qu'ils se moquent de l'avis de la population, sauf lors des campagnes électorales. Une réaction frileuse du Conseil enracinerait de telles affirmations. Cette initiative veut montrer que la politique est l'affaire de tous et ce à chaque moment.

En conclusion, le Bureau rappelle que cette démarche est proposée à titre d'essai et qu'une évaluation sera effectuée en fin d'année. Le Bureau n'a pas cru usurper le pouvoir du Conseil, attendu que des démarches similaires ont été entreprises dans d'autres communes par le Bureau du Conseil et ce sans problèmes notoires. Le Bureau a pris ces décisions en deux séances et à l'unanimité, chaque groupe possédant des représentants en son sein.

Trouvant regrettable que cette décision ait pu choquer certains Conseillers, le Bureau entend mettre cette proposition à la délibération et au vote du Conseil. C'est pour cette raison, qu'un point traitant d'*A vous la parole !* a été mis à l'ordre du jour. Pour des questions de simplicité, le vote consistera en un vote de confiance du Conseil au Bureau pour la poursuite de ce projet.

La discussion est ouverte sur cette réponse :

Monsieur Patrik DURUZ :

Je voudrais tout d'abord remercier Monsieur le Président et son Bureau pour la réponse complète et argumentée à mes nombreuses questions du 3 mars dernier à propos de la démarche *A vous la parole !*

J'y ai trouvé là la réponse à presque toutes les interrogations qui faisaient obstacle à ma prise de position sur cet objet.

Le plus gros doute que j'avais émis résidait dans le caractère officiel ou non de cette démarche. Il s'avère clairement que ce doute n'a plus raison d'être puisque, à plusieurs reprises, notamment dans sa réponse à la deuxième question, Monsieur le Président affirme que les Autorités ne sont pas tenues de répondre.

J'entends toutefois répliquer sur deux points aux réponses fournies avant de conclure :

- Premièrement, dans sa réponse concernant l'avis de la Municipalité, le Bureau invoque la Constitution vaudoise qui garantit la séparation des pouvoirs. En insistant, à raison, sur le fait que la Municipalité n'a pas à intervenir dans les décisions du Conseil communal, le Bureau semble toutefois oublier qu'en fait de décision du Conseil communal il ne s'est encore rien passé sur cet objet.
- En second lieu, je salue la volonté du Bureau de vouloir appuyer ses actions sur notre Règlement, ainsi que sur le serment que nous prêtons. Je lui rappelle que ce serment ne fait qu'évoquer les charges que la loi nous attribue ou pourra nous attribuer. En l'occurrence, pour exercer la gestion de cette démarche, entreprise sans caractère officiel, aucun cadre légal ne vous contraint. Car, si tel devait être le cas, vous seriez tenu en vertu de l'article 50 que vous citez, de communiquer en ouverture de la séance la liste exhaustive des questions prises en considération.

Malgré ces quelques détails, et comme l'affirme Monsieur le Président dans ses conclusions, toutes les démarches participatives sont bonnes à tenter. De plus, tout semble montrer que *A vous la parole !* est une démarche qui ne peut engager que le Bureau du Conseil en tant que groupe de personnes de bonne volonté.

Enfin nous n'y sommes invités qu'à titre facultatif en tant que Conseillers communaux. Alors, dans le fond c'est vrai, que risquons-nous ?

Ainsi après la lecture de ces réponses, c'est avec les yeux ouverts que je peux accorder au Bureau ma confiance pour mener à bien, en son nom, le projet *A vous la parole !*

Bien entendu, j'invite l'ensemble du Conseil à en faire de même.

La parole n'est plus demandée et Monsieur le Président rappelle la teneur de ce vote :

⇒ **Le Conseil communal autorise-t-il le Bureau du Conseil à mettre en place le projet de démocratie participative *A vous la parole ?***

Monsieur le Président :

A l'unanimité moins deux abstentions, ce projet est accepté et le Bureau vous en remercie.

<p>7. PRÉAVIS NO 04/05 CONCERNANT UNE PROPOSITION DE RÉOLUTION CONCERNANT LE PROJET D'ACCORD GÉNÉRAL SUR LE COMMERCE DES SERVICES (AGCS). (MONSIEUR VASSILIS VENIZELOS, RAPPORTEUR)</p>
--

Madame Nathalie SAUGY, remplaçant Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS, souhaite donner lecture, pour la clarté du débat, de l'entier du rapport de la Commission.

Lecture du rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Marie-Louise HEFTI, Nathalie SAUGY, Jean-David CHAPUIS, Jean-Marc COUSIN, Daniel HOFMANN, Yves-Olivier JACCARD, Vassilis VENIZELOS.

La discussion est ouverte sur cet article unique :

Madame Adine PERRET :

Le groupe libéral ne votera pas cette résolution aussi inutile que floue.

Que veut cette résolution ? Au point 1, elle demande un moratoire sur les négociations relatives à l'AGCS; si tant est qu'on veuille un moratoire, et nous n'en sommes pas convaincus ; est-ce vraiment aux communes de le demander ? Notre système démocratique veut que nous ayons des relais, des parlementaires fédéraux pour nous représenter.

Cette résolution demande ensuite l'ouverture d'un débat public aux Chambres fédérales, impliquant la pleine participation des collectivités locales, des organisations syndicales, sociales, culturelles, et la participation de la population afin que soit redéfini un nouveau mandat aux négociateurs de ce traité. Vous n'imaginez pas toutes ces organisations s'exprimer directement aux Chambres. Pourquoi élisons-nous des parlementaires ? Et pourquoi les organisations économiques ne sont-elles pas mentionnées ?

Cette résolution demande enfin que cette consultation soit prolongée aussi longtemps que n'aura pas été établi un bilan des effets et des conséquences de cet accord sur nos collectivités. On peut craindre qu'il y aura toujours quelqu'un pour estimer que le bilan n'est pas totalement établi et que la consultation puisse être prolongée *ad aeternam*.

Au point 2, la Municipalité et notre Conseil, je cite : "*... prennent position contre l'obligation qui pourrait leur être imposée par l'AGCS de privatiser des services qu'ils considèrent devoir rester dans le domaine public*", mais sans préciser quels sont ces services.

Du reste, certains services typiquement chapeautés par les collectivités ont déjà été partiellement privatisés, ou régis par des sociétés anonymes. Pour exemple la STRID, qui prouve à chaque exercice sa rentabilité et sa réussite. N'avons-nous pas également décidé de créer une SA pour la prochaine rénovation de la station de pompage de l'eau dans le lac de Neuchâtel ? Nous voyons ici que nous nous préparons effectivement à une libéralisation des services, tel que le suggère les accords de l'AGCS et que nous nous préparons d'une manière intelligente en créant des sociétés anonymes, mais, et là est la force, contrôlées par des collectivités.

Enfin, au point 3, ils déclarent la Commune d'Yverdon-les-Bains "zone hors AGCS". Ça ne rime à rien et par ailleurs, que voulons-nous ? Etre une ville ouverte ou un petit village gaulois ? Ce n'est pas en donnant une image de ville renfermée sur elle-même que nous allons attirer des entreprises.

Le rapport de la Commission souligne que c'est notamment la libéralisation de la distribution d'eau potable qui a amené plusieurs communes à se déclarer zone hors AGCS. Or, on trouve aujourd'hui dans le quotidien 24 Heures un article relatant une conférence, donnée à l'Union des Communes Vaudoises par Monsieur Luzius WASESCHA, délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux.

Selon cet article, Monsieur WASESCHA a précisé que, je cite : *"les engagements d'accès se prennent à la carte. Autrement dit, la Suisse peut refuser d'entrer en matière dans les domaines qu'elle veut protéger"*. Plus loin, toujours concernant l'eau, il dit, je cite : *"... mais faute de mandat, la Confédération s'est refusée à tout engagement. C'est un domaine du ressort des communes"*. Il n'y a donc, à notre sens, pas tant de raisons de s'agiter.

La Commission relève enfin que cette résolution n'est donc pas le fruit d'un parti politique précis, mais d'un élan de protestation mondial. Nous avons le sentiment qu'il s'agit là plutôt d'un élan alter-mondialiste que nous ne pouvons suivre et cautionner.

En conséquence, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, le groupe Libéral n'acceptera pas le présent préavis et vous invite à en faire de même.

La parole n'est plus demandée et **cet article unique est accepté à une faible majorité.**

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée et ce préavis est accepté à une faible majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : La résolution concernant le projet d'accord général sur le commerce des services (AGCS) est adoptée telle que proposée dans le présent préavis; elle sera adressée au Conseil fédéral avec copie au Conseil d'Etat et au Grand Conseil ainsi qu'aux personnalités et instances concernées (représentants vaudois aux Chambres fédérales, Unions des Communes Vaudoises, etc.).

**8. PRÉAVIS NO 06/05 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'026'400.- POUR LA RÉFECTION GÉNÉRALE DE LA RUE NEUVE.
(MONSIEUR FRANÇOIS CHASSOT, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur François CHASSOT ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Madame et Messieurs Rachel JOSEPH, Guy ANGELOZ, François CHASSOT, Jean-Marc COUSIN, Nunzio INDULSI, Claude JACCARD, Olivier MAIBACH.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité moins un avis contraire.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité moins un avis contraire.

La discussion est ouverte sur l'article 3 :

Monsieur Christian PAULI :

J'adresse une simple question à notre Municipalité, question de forme plus que de fond.

On voit, en bas de la page 5, qu'une partie de ces investissements seront amortis immédiatement par prélèvement au fonds adéquat et une autre partie amortie en 30 ans.

Usuellement, lorsqu'on a l'énumération des différents postes comptables, on fait la distinction entre les différents postes qui ont des amortissements, par exemple 20 ans pour une partie, 30 ans pour une autre partie. Ici, nous sommes en présence d'une situation qui me semble similaire, une partie est amortie immédiatement par la trésorerie, et une autre partie est amortie en 30 ans.

Ne serait-il pas opportun, dans ces conditions, que l'article 3 reflète cet état de fait ? Je note au préavis no 9 que nous traiterons tout à l'heure, que la même situation se produit. La question, si elle est recevable et adéquate, se poserait de la même façon.

Monsieur Pascal BLUM :

Ma question était exactement dans le même créneau.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Vous avez le fonds d'épuration et nous le sortons directement. Ce fonds est à hauteur de Fr. 2'305'028.- et pour la superstructure, c'est amorti sur 30 ans.

Monsieur Christian PAULI :

Je remercie le Municipal BURKHARD. Je crois que chacun avait compris cet état de fait, qui est clairement exprimé dans le préavis. Je crois toutefois que cela ne répond absolument pas à la question, qui est bien l'opportunité de faire figurer ou non dans l'article 3 qui détaille les différents postes comptables, la part qui est effectivement amortie par tel mouvement au fonds et la part qui est amortie en trente ans. Je n'ai pas eu de réponse à ce sujet.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Effectivement, on pourrait reporter le texte de la page 5 dans l'article 3, sous rue Neuve STE. Je conçois que cela serait plus clair pour la majeure partie des Conseillers.

La parole n'est plus demandée et **cet article 3 est accepté à la majorité, avec quelques abstentions.**

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée et ce préavis n° 6 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre la réfection générale de la rue Neuve.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'026'400.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée aux comptes :

1427 « Rue Neuve, STE »	par	Fr.	651'700.-
4107 « Rue Neuve, SEY »	par	Fr.	374'700.-

**9. PRÉAVIS NO 08/05 CONCERNANT 10 DEMANDES DE NATURALISATION PRÉSENTÉES PAR MESDEMOISELLES, MESDAMES ET MESSIEURS : LIKUTU BUNGA, DEBORAH KAPITA, MATTEO CAPIZZI, MARIJANA IVKOVIC, MARCO MALGIOGLIO, MILOSAV MARKOVIC, MEJRA MUMINOVIC, HARBHINDER SINGH RANDHAWA, KUSHTRIM VELIU, QENDRIM VELIU.
(MADAME MARCELINE MILLIOUD, PRÉSIDENTE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie des rapports concernant chaque candidat, Madame Marceline MILLIOUD ne donne lecture que des conclusions du rapport final de la Commission.

La discussion est ouverte sur l'article unique :

Monsieur le Président :

La discussion n'étant pas demandée, nous passons au vote à bulletin secret. Conformément à notre décision du 3 mars, nous ferons une pause pour le dépouillement du scrutin.

Avant ce vote, il convient de préciser que Madame KAPITA porte bien le prénom de Deborah, contrairement à ce qui a été écrit dans le préavis aux pages 1 et 2, ainsi que dans le rapport. Les bulletins de vote mentionnent le prénom juste avec une orthographe correcte. J'adresse les excuses du Conseil à Madame KAPITA pour ces multiples erreurs.

Je prie Madame la huissière et Monsieur le huissier de distribuer les bulletins de vote aux membres du Conseil.

Les huissiers distribuent les bulletins de vote. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Les huissiers récoltent les bulletins.

Monsieur le Président :

La séance n'est pas levée ; les huissiers doivent encore compter le nombre de bulletins et je vous prie de ne pas parler trop fort pendant ce temps-là. Je vous remercie.

Monsieur le Président :

Je lève la séance pour une vingtaine de minutes.

Résultats

Bulletins délivrés : 82 Bulletins rentrés : 82

Candidats	Bul. blancs	Bul. Nuls	Bul. valables	Majorité Absolue	OUI	NON
<u>1er candidat</u> : Madame Likutu BUNGA, son époux Paulino Blasio BUNGA et ses enfants Darnel et Delcy BUNGA	0	0	82	42	73	9
<u>2e candidat</u> : Mademoiselle Deborah KAPITA	0	0	82	42	74	8
<u>3e candidat</u> : Monsieur Matteo CAPIZZI	1	0	82	42	76	5
<u>4e candidat</u> : Madame Marijana IVKOVIC, son époux Dejan IVKOVIC et ses enfants Ivana et Jovana IVKOVIC	1	0	82	42	65	16
<u>5e candidat</u> : Monsieur Marco MALGIOGLIO	0	0	82	42	76	6
<u>6e candidat</u> : Monsieur Milosav MARKOVIC	1	0	82	42	65	16
<u>7e candidat</u> : Madame Mejra MUMINOVIC et ses enfants Nelmira, Eldina et Elvedin MUMINOVIC	0	0	82	42	65	17
<u>8e candidat</u> : Monsieur Harbhinder Sing RANDHAWA	0	0	82	42	72	10
<u>9e candidat</u> : enfant Kushtrim VELIU	0	0	82	42	71	11
<u>10e candidat</u> : enfant Qendrim VELIU (VELIJA)	0	0	82	42	71	11

Monsieur le Président :

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, je félicite tous ces candidats pour leur accession à la bourgeoisie et plus particulièrement ceux qui se sont déplacés dans cette salle ce soir.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des naturalisations, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article unique : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée aux candidats suivants et, si le cas y échoit, aux membres de leur famille inclus dans la demande :

1er candidat : Madame Likutu BUNGA, son époux Paulino Blasio BUNGA et ses enfants Darnel et Delcy BUNGA

2e candidat : Mademoiselle Deborah KAPITA

3e candidat : Monsieur Matteo CAPIZZI

4e candidat : Madame Marijana IVKOVIC, son époux Dejan IVKOVIC et ses enfants Ivana et Jovana IVKOVIC

5e candidat : Monsieur Marco MALGIOGLIO

6e candidat : Monsieur Milosav MARKOVIC

7e candidat : Madame Mejra MUMINOVIC et ses enfants Nelmira, Eldina et Elvedin MUMINOVIC

8e candidat : Monsieur Harbhinder Sing RANDHAWA

9e candidat : Enfant Kushtrim VELIU

10e candidat : Enfant Qendrim VELIU (VELIJA)

10. PRÉAVIS NO 07/05 CONCERNANT L'OCTROI D'UN CAUTIONNEMENT DE FR. 20'000.- À L'ARCHERS CLUB D'YVERDON-LES-BAINS (MADAME MARTINE FREY TAILLARD, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPOTRICE).

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Martine FREY TAILLARD ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

L'article 2 n'appelle pas à votation et **la discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à accorder le cautionnement solidaire de la Commune d'Yverdon-les-Bains à la société Archers-Club, pour un emprunt de Fr. 20'000.-, remboursable en 10 ans, à contracter par cette société pour financer l'agrandissement de ses installations au chemin de la Batellerie.

Article 2 : L'autorisation prévue par l'art. 143 de la loi sur les communes est réservée.

11. PRÉAVIS NO 09/05 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 810'050.- POUR LA RÉFECTION GÉNÉRALE DE LA RUE DES ALPES. (MONSIEUR JACQUES FIVAZ, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Jacques FIVAZ ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Mesdames Chantal GUIBERT, Sarah SCAPERROTTA, Messieurs Guy ANGELOZ, Roland BÜTTIKER, Pedro CAMPS remplaçant Gérard JUNOD, Jacques FIVAZ, Walter MÜLLER.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur Pierre HUNKELER :

J'aimerais savoir si la Municipalité va suivre la proposition de la Commission, que je trouve appropriée, de renoncer au revêtement macro-rugueux, ceci pour une égalité de traitement avec l'autre rue et pour une économie qui me semble justifiée. Cela ne nécessite probablement pas un amendement, mais une explication qui permettra d'adopter le préavis sans aucun problème.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

La Municipalité ne va pas suivre la proposition de la Commission, pour les raisons suivantes :

- La rue Neuve est une rue bordiers autorisés, il y a donc peu de trafic. La rue des Alpes est une rue libre de circulation, il y a donc plus de trafic.
- Le coût engendré pour mettre du macro-rugueux à la rue des Alpes (100 mètres x 4 mètres de largeur à Fr. 4.- le m²) s'élève à environ Fr. 1'600.-, je dirais Fr. 2'000.-. L'économie est valable, il est vrai qu'on lutte pour faire des économies partout, mais dans le cas présent, on ne peut pas accéder à cette demande, étant donné qu'il y a un trafic certain dans cette rue en direction de Léon Michaud.

C'est pourquoi la Municipalité maintient sa proposition.

Monsieur Patrik DURUZ :

Il me semble avoir entendu dans cette salle, à maintes reprises, une justification de la non-utilisation du macro-rugueux, en raison du fait qu'il était totalement inutile de mettre du macro-rugueux, dès qu'on était à peu près certain que la vitesse était inférieure à 60 km/heure.

Je ne crois pas pouvoir atteindre 60 km/heure à la rue des Alpes – rassurez-vous, je n'ai jamais essayé – mais je pense quand même que le macro-rugueux n'a pas de qualités qui sont particulièrement destinées à une utilisation dans une rue qui est tout de même purement résidentielle, le trafic vers Léon Michaud étant essentiellement composé de vélos moteurs et de vélos. Je ne crois pas qu'il y ait à absorber énormément de sons émanant de pneumatiques, de voitures roulant vite et de poids lourds dans cette rue.

Monsieur Pascal BLUM :

La remarque de mon collègue Duruz est tout à fait pertinente, cela d'autant plus qu'un tel revêtement, pour qu'il garde son efficacité, doit garder sa porosité, c'est-à-dire qu'après un certain temps, en plus de cela, il faut le nettoyer. Effectivement, à cet endroit-là, je trouve que cela ne se justifie pas, vu la vitesse et je proposerais qu'on y renonce et qu'on garde cet argent pour des rues qui sont à plus fort trafic et avec des valeurs limites de bruit qui sont dépassées.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Après concertation de la Municipalité et pour des raisons d'économies surtout, parce que nous luttons pour les deniers publics, nous acceptons de ne pas poser le macro-rugueux à la rue des Alpes.

Monsieur le Président :

Voilà qui semble satisfaire le Conseil la discussion continue néanmoins.

La parole n'est plus demandée et **cet article 1 est accepté à l'unanimité.**

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 :**Monsieur Pascal BLUM :**

Pour les raisons évoquées au préavis n° 6 par mon collègue PAULI, je vous propose d'amender cet article 3 de la manière suivante :

La dépense sera financée par prélèvement au fonds d'épuration des eaux pour un montant de Fr. 571'900.- et par un prélèvement au fonds de renouvellement SEY pour un montant de Fr. 238'150.-.

Monsieur le Président :

Tout amendement nécessite une écriture manuscrite et je vous prie de bien vouloir me l'apporter.

Monsieur Pascal BLUM :

Je l'ai sous forme de brouillon et je vous demande de me laisser le temps d'écrire les trois lignes.

Monsieur le Président :

Je remercie Monsieur le Conseiller BLUM de sa rédaction. Madame la secrétaire m'a indiqué qu'il aurait aussi été possible de le lui dicter. Je vous prie de m'en excuser.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

La Municipalité apprécie le sens du perfectionnisme de Monsieur le Conseiller BLUM. Je crois qu'effectivement, la comptabilité communale respecte les principes que vous avez évoqués, Monsieur le Conseiller PAULI et vous-même. Ces principes décrits dans le mode de financement de ce préavis, ainsi que dans celui voté précédemment sont très clairs.

Ils seront donc, dans la forme comptable, respectés et je vous invite à voter cet article 3 tel que rédigé.

Monsieur Jacques SPERTINI :

La prise de décision se fait en deux temps, selon notre formule ici au Conseil communal. On adopte les articles 1, 2, 3 etc... et ensuite l'ensemble du préavis. En acceptant l'ensemble du préavis, on accepte l'amortissement.

Monsieur Pascal BLUM :

C'est vrai que c'est peut-être une question de forme et je vais maintenir mon amendement. Je propose que le financement, puisque dans l'article 3, on parle de financement : « *sera financé par ...* » soit effectivement financé directement par le fonds, sans que l'on soit obligé d'aller voir dans les autres pages du préavis. Cela facilitera aussi le contrôle de la Commission de gestion et de la Commission des finances.

Monsieur le Président :

Nous allons passer au vote et je vous relis l'article amendé et l'article tel que proposé.

Article 3 amendé : La dépense sera financée par prélèvement au fonds d'épuration des eaux pour un montant de Fr. 571'900.- et par un prélèvement au fonds de renouvellement SEY pour un montant de Fr. 238'150.-.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée aux comptes :

1433 « Rue des Alpes, STE »	par	Fr.	571'900.-
4112 « Rue des Alpes, SEY »	par	Fr.	238'150.-

Monsieur le Président :

Le vote montre, à mon avis, que c'est l'article 3 qui l'a emporté.

Monsieur Olivier MAIBACH :

Vu le peu d'écart visuel, je demande à ce que nous revotons les deux articles et que les scrutateurs comptent, ce qui évitera des doutes et des discussions.

Monsieur le Président :

Cela me paraît légitime, Monsieur le Conseiller et je reprends la question.

Ce nouveau vote montre que par 37 voix pour l'article 3, 35 voix pour l'amendement et 8 abstentions, **vous avez préféré l'article 3 à l'amendement**, ce qui me donne *a posteriori* raison, mais qui justifiait tout de même le décompte demandé par Monsieur MAIBACH.

Nous votons maintenant sur l'article 3 : **celui-ci est accepté à l'unanimité, avec quelques abstentions.**

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

La Municipalité a néanmoins enregistré ces remarques et comme c'est une affaire de technique comptable, je me promets de relayer votre question, Messieurs les Conseillers BLUM et PAULI, auprès du Service des finances. Si, à l'avenir, il y avait lieu de modifier cette rédaction, on y souscrira afin de faire les choses dans les règles.

Monsieur Pascal BLUM :

J'aimerais juste faire remarquer à la Municipalité que quand cela l'arrange, elle met des prélèvements aux fonds pour financer certains projets.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Vous utilisez là un qualificatif qui est discutable, Monsieur le Conseiller. Je ne crois pas que la Municipalité fonctionne de cette manière. Quand elle a un fonds affecté, elle utilise les montants qui sont affectés dans celui-ci pour précisément financer ces ouvrages.

La Municipalité ne peut pas accepter cette déclaration, Monsieur le Conseiller, elle la réfute.

La parole n'est plus demandée et **ce préavis n° 9 est accepté à l'unanimité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre la réfection générale de la rue des Alpes.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 810'050.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée aux comptes :

1433 « Rue des Alpes, STE » par Fr. 571'900.-

4112 « Rue des Alpes, SEY » par Fr. 238'150.-

12. PÉTITION DE MONSIEUR DANIEL CHEVALLEY INTITULÉE « QUE LE SUPERCROSS D'YVERDON-LES-BAINS VIVE ». (MONSIEUR PASCAL FER, RAPPORTEUR)

Monsieur Pascal FER :

En fonction des éléments connus lors de la séance, je vous présente les conclusions de la Commission qui s'est occupée de cette pétition.

Monsieur le Président :

Excusez-moi, Monsieur le Conseiller, je crois qu'il serait préférable que vous parliez derrière le micro, de façon à ce que non seulement les Conseillers vous entendent, mais également toute la ville d'Yverdon !

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Pascal FER ne donne ensuite lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Mesdames Marianne SAVARY, Françoise WEISSBRODT, Messieurs Patrik DURUZ, Pascal FER, Jacques FIVAZ remplaçant Jean-Louis KLAUS, Yves RICHARD, Gilles VERDON remplaçant Claude-Alain ROMAILLER.

Monsieur le Président :

Je donne maintenant la parole à Madame Françoise WEISSBRODT, rapportrice de minorité et lui laisse lire tout ou partie de son rapport complémentaire. Elle peut le faire depuis sa place.

Lecture du rapport in extenso.

Monsieur le Président :

Il n'est pas courant de discuter d'une pétition au Conseil. Il ne me paraît par conséquent pas inutile de rappeler en préambule les enjeux du vote qui suivra.

L'alinéa 1 de l'article 64 de notre Règlement nous éclaire sur cette démarche : « *Si l'objet de la pétition relève de la compétence du Conseil, la commission propose soit de prendre la pétition en considération, avec cas échéant renvoi à la Municipalité pour examen et rapport, soit de ne pas la prendre en considération, en ordonnant son classement* ».

Par conséquent, le vote opposera la prise en considération de la pétition avec renvoi à la Municipalité pour étude et rapport au classement, équivalent à une non prise en compte de la pétition. Ceci précisé, j'ouvre la discussion sur la prise en compte de la pétition intitulée : « *Que le SUPERCROSS d'Yverdon-les-Bains vive* »

Monsieur Pierre HUNKELER :

Je suis un peu surpris que notre Conseil doive se pencher sur cette pétition. En effet, ce n'est certainement pas par hasard que la Municipalité, qui a bien étudié le dossier, a refusé l'organisation d'un nouveau supercross en ville d'Yverdon.

Je développerai, quant à moi, trois arguments en matière d'aménagement du territoire.

- Le seul endroit qui puisse entrer en ligne de compte est classé en zone d'activité de plein air, mais je pense que les habitants et les propriétaires proches d'une zone d'activité de plein air n'auraient jamais pensé que cette définition pouvait comprendre du sport motorisé. Si un tel changement de définition de la zone était fait, changement contraire aux règles de l'aménagement du territoire, il devrait à l'évidence passer par une mise à l'enquête formelle, afin que les habitants concernés puissent être informés d'abord, faire valoir leurs droits ensuite.

- Deuxième domaine : l'environnement naturel a été rappelé par Madame WEISSBRODT. La valeur des cordons boisés en question, ancien lit de la Thièle, est reconnu depuis 1919 et même si la piste elle-même ne les touche pas, il est évident que le bruit, la poussière, les spectateurs qui ne resteront certainement pas au bord de la piste, ne les épargneraient pas.
- En terme de capacité de terrain, la capacité du terrain concerné et des dégagements nécessaires pour les parkings et autres est très limitée. Je vois mal les trois à quatre mille spectateurs annoncés par les organisateurs, et leurs voitures, trouver place dans cet espace exigu. Sans compter que si le supercross venait tout de même à être organisé, et qu'en plus il remportait du succès, les éditions suivantes se heurteraient aux limites extrêmement petites du terrain disponible et les capacités seraient rapidement dépassées.

Pour l'instant, nous n'en sommes heureusement pas là et le rayonnement du supercross d'Yverdon reste plus que limité. Une recherche rapide sur Internet nous conduit quasi inévitablement au supercross de Genève, qui se déroule en salle et si on se focalise sur Yverdon, il faut d'abord trier toutes les références au supercross qui se pratique à vélo, donc sans bruit et il ne reste guère que quelques classements d'anciennes éditions, sur des sites de moto clubs, le programme 2004 sur le site romailier.com et la reprise d'un article du Nord Vaudois de 2003.

J'espère donc que le Conseil en restera là et classera cette pétition.

Madame Marie-Louise HEFTI :

Tout d'abord, j'aimerais faire remarquer qu'un rapport dit complémentaire de notre collègue Françoise WEISSBRODT n'est pas un rapport de minorité au sens de l'article 42 de notre Règlement. En effet, les conclusions de la Commission, qui figurent dans le rapport rédigé et signé par son premier membre, font état de l'unanimité de la Commission. L'auteur du rapport dit complémentaire le reconnaît d'ailleurs expressément.

Il n'en demeure pas moins que ce rapport nous donne des informations nouvelles. Je déplore qu'elles n'aient pas été à disposition des commissaires lors de leur séance du 1^{er} mars écoulé.

Il est d'ailleurs regrettable que Pro Natura – ci-devant Ligue suisse pour la protection de la nature – ne soit pas intervenue elle-même pour faire respecter la convention de 1979, puisque celle-ci, en protégeant les deux cordons boisés qui encadrent le site de la Poudrière, protège indirectement ce dernier.

Cependant, il est encore temps, aujourd'hui, de réagir et de corriger la proposition de la Commission ad hoc à la lumière de ces informations.

Je vous invite donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à classer purement et simplement la pétition, puisque l'organisation d'un motocross à la Poudrière est impossible, au vu des engagements pris par la Commune en 1979 déjà.

Monsieur le Président :

Merci Madame la Conseillère. Je me dois néanmoins de vous répondre au sujet de votre interprétation de l'article 42 qui dit ceci : « *Tout membre d'une commission a le droit de présenter un rapport de minorité* ». Les deux demandes juridiques sont que d'une part, on soit membre de la commission et que, d'autre part, on ne soit pas majoritaire, car dans ce cas, il s'agit d'un rapport majoritaire.

En l'occurrence, le rapport appelé complémentaire de Madame WEISSBRODT est juridiquement un rapport de minorité, c'est un rapport complémentaire qui apporte des informations nouvelles, fait assez peu fréquent dans le cadre d'un Conseil communal, mais très fréquent au Grand Conseil.

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

J'ai une question par rapport à ce supercross, mais j'aimerais aussi signaler qu'au mois d'août va se dérouler à Yverdon un meeting aérien, dont la piste se trouve tout près de ces zones naturelles où il y a des oiseaux. Il y aura certainement plus de monde que les trois à quatre mille personnes qui seront au supercross.

Que va faire la Municipalité ? Va-t-elle également faire supprimer le meeting aérien qui est prévu à Yverdon, du moment que cela dérange les petits oiseaux ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je vais d'abord répondre à la dernière question de Monsieur CHAPUIS. Je crois en fait que l'aérodrome se trouve sur un site qui est classé, avec une affectation qui se prête au vol aérien, motorisé ou non et je crois que la situation est claire. Un meeting c'est effectivement une manifestation qui va réunir des engins durant deux jours, mais celle-ci ne se déroule pas chaque année.

Ensuite de cela, il est effectivement apparu cette convention. Je dois confirmer que la Municipalité, pour des raisons liées peut-être à un archivage trop sophistiqué de celle-ci dans les tiroirs de l'Hôtel de Ville, n'en a pas eu connaissance. Il est intéressant de constater que cette convention date de 1919 et avait été signée par le Syndic BUJARD à l'époque et c'est en 1979 qu'elle a été reconduite pour trente ans, comme l'a parfaitement signalé Madame la Conseillère WEISSBRODT et elle signée du Syndic DUVOISIN. Je crois que là les choses sont claires et il est vrai que cela aurait été un élément intéressant à connaître dans l'appréciation de la Municipalité.

J'aimerais dire une troisième chose concernant le rapport qui a été établi et qui vous a été transmis au sujet de cette affaire. Suite à une discussion que j'ai eue avec Monsieur le Conseiller ROMAILLER qui, comme chacun le sait, est un des porteurs de ce projet, je m'étais engagé à contacter les Syndics des communes voisines, en l'occurrence de Montagny et de Valeyres-sous-Montagny, ainsi que deux exploitants de carrières de la région, à savoir la Poissine et Bioley-Magnoux, pour demander à ces responsables respectifs s'ils considéraient que l'on pouvait envisager une telle manifestation sportive dans ces endroits.

Ces quatre responsables ont répondu d'emblée par la négative, en invoquant les difficultés de procédures liées à l'organisation de telles manifestations. C'est un constat qu'il me paraît important de rappeler. Nous avons tenté de trouver des solutions dans le voisinage direct de la ville d'Yverdon, comme le souhaitaient les organisateurs, qui espéraient drainer une population proche du site de ce show sportif. Malheureusement, aucune issue n'a été trouvée. Il me paraissait aussi important que vous le sachiez.

Monsieur Patrik DURUZ :

J'aimerais exprimer ma surprise, après avoir tout de même rappelé à ce Conseil que les deux rapports, celui de la majorité et le rapport complémentaire, concluent les deux au renvoi de cette pétition à la Municipalité, contrairement à ce qu'on pourrait penser, il n'y a pas une minorité qui est contre et qui est pour le classement.

On nous parle d'une convention et d'une impossibilité de faire un motocross. Je ne comprends pas, car si c'est impossible à partir d'aujourd'hui, ça l'était déjà avant. Or, les trois éditions qui ont eu lieu se sont fort bien déroulées ; on a pu faire stationner les véhicules de tous les spectateurs et les organisateurs ont, tant bien que mal, fini par remettre le terrain dans son état initial. C'est dans ce sens-là que la Commission essayait de faire pousser l'étude, dans le sens d'une manifestation qui pourrait durer plusieurs fois au fil des années, mais chaque fois sur une durée de quelques jours.

Quant à cette convention qui daterait de 1919, heureusement qu'elle ne touche que les bordures de ces cordons boisés, car habitant la ville d'Yverdon depuis les années 60, j'y ai visité, avec mes parents, les ruclons dans lesquels on allait déverser à peu près tout et n'importe quoi. Je ne vous dis pas la couche de chénit qui se trouve là-bas et je me demande comment on a respecté cette convention pendant ces années-là. La convention est une chose, elle protège les cordons boisés ; nous sommes en bordure de ces cordons boisés et je comprends bien que le bruit ne s'arrête pas à la lisière des arbres. Malgré cela, nous n'allons pas faire un supercross dans les cordons boisés.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Je suis heureux d'entendre quelques propos censés dans cette salle, car je suis tout de même sidéré qu'on parle de choses qui ont déjà eu lieu, d'une manifestation qui a eu lieu par trois fois et qui s'est bien déroulée, qui a attiré ces trois à quatre mille

personnes et qu'on a réussi à parquer. On est à côté d'un centre hippique qui organise régulièrement des manifestations. Ce sont des chevaux, pas vapeur, mais des chevaux. Ces derniers attirent aussi des gens avec des véhicules et des remorques pour les transporter.

Pour la manifestation du Tour de Romandie, on peut en parler puisqu'on l'a soutenu, il y a bien plus d'essence qui est brûlée que lors d'un supercross. Il y aura aussi cette manifestation à l'aérodrome, on en a parlé avant.

Je suis très content qu'il y ait des manifestations dans cette ville, que cette ville vive un peu. Mais qu'est-ce qu'on veut pour notre jeunesse, qu'est-ce qu'on veut pour notre population s'il vous plaît ? Qu'ils restent devant Internet, devant leur télévision ? Qu'ils s'envoient de temps en temps une giclée dans le bras ? S'il vous plaît, laissez vivre, lorsqu'il y a des organisateurs comme nous, qui se démènent pour organiser quelque chose.

Comme l'a dit Monsieur le Syndic, ce n'est pas facile, mais c'est possible. Il y a des motocross dans la région, des supercross il n'y en a pas beaucoup et contrairement à ce qu'a dit Monsieur le Syndic, les communes acceptent. Là, on a quelque chose qui a fonctionné, alors s'il vous plaît laissez-nous organiser. Cela ne coûte pas un centime à la Commune, ça amène des curieux, on en parle dans les journaux. J'ai un dossier épais que j'ai transmis à la Commission et qui relate les événements sportifs... mais vous voulez quoi ?

Je suis pour la culture, mais laissez aussi le sport vivre, s'il vous plaît.

Monsieur Christian PAULI :

Une des ressources les plus rares de notre Commune est la disponibilité de terrains encore libres pour son développement. On peut discuter longtemps sur la subjectivité du mot "développement", car chacun aura sa propre idée sur le genre d'aménagements qui pourraient apporter un réel bénéfice pour la majorité des habitants de la commune ou de la région. Cependant, plus que jamais, le service de l'intérêt général et une vision à moyen et long termes sont indispensables dans les décisions que nous sommes amenés à prendre.

Dans ce contexte, quelle drôle d'idée que de vouloir implanter une piste de motocross quasiment en ville ! Et encore l'expression "drôle d'idée" est-elle particulièrement mal choisie car, à part pour quelques passionnés, il n'y a pas grand chose d'amusant dans cette proposition... de mon point de vue en tout cas.

Les trois récentes éditions du Supercross résonnent encore aux oreilles de tous. Par ailleurs, l'expérience vécue des années durant par les habitants des quartiers de Calamin et de Floreyres, lorsqu'un motocross était organisé dans le périmètre du stand, doit servir de leçon. Concrètement, les Yverdonnoises et Yverdonnois ne sont pas disposés à répéter ce genre d'expérience.

"Le terrain sera remis en état" clament les promoteurs du projet. Pourquoi essaye-t-on de nous leurrer par des promesses qui ne sauront être tenues ? L'expérience de ces dernières années le démontre, la mise en place de la piste est plus motivante que sa remise en état. Et quand bien même le terrain serait aplani et ensemencé dans les semaines suivant une compétition, c'est une friche terreuse qui subsistera jusqu'à l'occasion suivante.

Par ailleurs, une fois l'emplacement officialisé par une autorisation communale, la tentation sera grande de demander ou d'imposer une piste permanente. On sera alors bien loin des intentions exprimées actuellement. Les nuisances sonores et l'apparence discutabile du lieu seront alors durables.

Compte tenu des précédents et que ce dossier a déjà fait l'objet d'une étude municipale, je vous invite également à classer cette pétition.

Plus personne ne demande la parole et il est passé au vote.

Monsieur le Président :

Avec 35 voix pour, 35 voix contre et 6 abstentions, vous me donnez l'occasion de voter, pour une fois. **Je penche donc pour le classement de cette pétition.**

* * * * *

Monsieur le Président :

Nous passons au point 14 et nous entendons une motion de Monsieur le Conseiller Roland FAVRE.

Motion de Monsieur Roland FAVRE (Etude d'une COMMUNAUTE TARIFAIRE).

Nos districts du Nord Vaudois, c'est-à-dire les districts d'Yverdon et de Grandson en particulier, présentent la particularité de se trouver entre deux grandes régions tarifaires :

- ONDE VERTE, qui recouvre tout le canton Neuchâtel, plus le district de Courtelary dans le Jura bernois et le district de Saignelégier dans le Canton du Jura d'une part et MOBILIS qui, à partir de Lausanne s'étend sur tout le Gros-de-Vaud y compris quelques communes de notre district, d'autre part.

Comment fonctionne une telle organisation? Très schématiquement :

- Le périmètre desservi par les transports publics est divisé en plusieurs zones à l'intérieur desquelles l'usager peut emprunter n'importe quel transporteur. Par exemple se rendre à Orbe avec Car Postal et rentrer à Yverdon par le train. Ou se rendre à Montagny avec le bus Travys et revenir dès la Brinaz avec le train Travys.

MOBILIS, qui se définit « communauté tarifaire vaudoise », émet des billets, des cartes journalières, des abonnements hebdomadaires, mensuels et annuels pour adultes, juniors, seniors etc. à prix différenciés.

Si j'adresse cette motion à la Municipalité de la ville centre, je suis bien conscient que l'étude et la mise en place de cette organisation ne seront possibles qu'avec la collaboration de tous les organismes touristiques, des transporteurs et de la promotion du développement régional. Sous l'égide ou avec l'appui du Service de la mobilité du Canton de Vaud, c'est un travail qui devrait réunir, je suppose, l'ADNV, les CFF, Travys, Car postal Vaud/Fribourg etc.

Une communauté tarifaire a pour but essentiel de rendre les transports publics plus attrayants pour les usagers tout en simplifiant l'obtention de titres de transport. La devise de MOBILIS : « *Vous changez de bus, de train, de métro, mais pas de ticket* ».

Je vous invite donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à transmettre cette motion à la Municipalité pour étude et rapport.

La discussion est ouverte sur cette motion.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

La Municipalité constate que la motion de Monsieur le Conseiller Roland FAVRE est une très bonne motion. Elle en a d'ailleurs parlé très récemment avec son homologue de Grandson. Elle a demandé à la Municipalité de Grandson de la soutenir dans une démarche conduisant à réfléchir à la mise en place d'une communauté tarifaire, soit au regroupement des deux communautés dont a parlé Monsieur le Conseiller, soit à élargir le périmètre de l'une d'entre elles. On est là, je crois, dans la bonne direction et il y a une volonté régionale qui se dégage. C'est donc avec beaucoup d'intérêt que la Municipalité se penchera sur l'étude de cette motion.

La parole n'est plus demandée et cette motion est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport, à l'unanimité moins une abstention.

* * * * *

Monsieur le Président :

S'il est peu émouvant de voter généralement lorsque nous sommes dans le Conseil, cela est tout différent lorsque nous présidons, ce qui fait que dans l'émotion du vote lors du point 12, j'ai malencontreusement oublié le point 13. Je remercie le premier rang radical, qui a été plus attentif que moi à l'ordre du jour, et je reprends le point 13 que j'ai essayé de ne pas traiter !

13. ELECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES**Monsieur le Président :**

La démission de Madame la Conseillère Fabienne GOGNIAT LOOS laisse un siège vacant à la Commission des affaires immobilières. Il convient donc de le remplacer. J'attends une proposition.

Monsieur Stéphane BALET :

Le groupe Socialiste propose la candidature du Conseiller Jean-Claude RUCHET.

Monsieur le Président :

Merci, Monsieur le Conseiller. Comme il n'y a qu'une candidature pour un poste à repourvoir, je propose, sauf avis contraire, d'approuver cette élection à main levée.

Vote à main levée : Monsieur Jean-Claude RUCHET est élu à l'unanimité.

Monsieur le Président :

Je félicite Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET de son élection et je lui souhaite un excellent travail.

Je remercie encore les personnes attentives à l'ordre du jour de m'avoir rappelé à mes devoirs.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS**Question de Monsieur Dominique VIQUERAT (Station de traitement et de pompage de l'eau – Intégration au projet AIAE).**

Ma question s'adresse à la Municipalité et plus particulièrement à notre Municipal en charge du Service des énergies.

En date du 3 mars 2005, notre Conseil a accordé un crédit de 1,8 millions de francs destiné à la réalisation des études nécessaires à la construction d'une future station de traitement et de pompage de l'eau dans le lac de Neuchâtel, station dont le coût a d'ores et déjà été estimé entre 20 et 30 millions de francs. Or, selon les renseignements que j'ai pu obtenir, la Commune de Grandson s'apprête à intégrer l'association intercommunale d'amenée d'eau (AIAE) dont font partie un certain nombre de communes du district de Grandson, laquelle puise son eau directement dans la nappe phréatique à Onnens.

L'AIAE et la Commune de Grandson ont mandaté un bureau spécialisé afin de déterminer quelle serait la capacité de pompage de ce puits, ainsi que la qualité de l'eau. A ma connaissance, ce puits pourrait fournir de l'eau potable de qualité à un bassin de population d'environ 60'000 habitants, soit toute la population des districts d'Yverdon et Grandson, tout au long de l'année et à un coût relativement bas, car elle ne nécessite pas de traitement particulier.

Il est clair que si notre Commune pouvait bénéficier d'une telle installation, cela lui permettrait probablement de revoir la problématique de la distribution d'eau sous un autre angle, et notamment d'imaginer la construction d'une station de dimension réduite, voire de rénover celle existante si cela est possible, ce qui éviterait un investissement très lourd pour notre trésorerie, d'autant plus qu'avec ce projet, nous nous verrions privé du partenariat de la Commune de Grandson avec laquelle nous collaborons actuellement.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Notre Municipalité a-t-elle été approchée par la Municipalité de Grandson pour ce projet ?
- Si non, je me permets de vous encourager, Monsieur le Municipal, à prendre contact avec cette dernière avant que nous n'allions plus loin dans les études demandées dans le préavis no 03/05 et à étudier cette solution dans le cadre des études en cours.
- Si oui, que pensez-vous de ce projet et pourquoi n'a-t-il pas été exploré en collaboration avec Grandson et présenté à notre Conseil dans le cadre du préavis précité ?

Je remercie d'avance Monsieur le Municipal pour ses réponses.

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

C'est une excellente nouvelle que nous connaissons, Monsieur VIQUERAT, lorsqu'on vous a présenté, à la précédente séance du Conseil communal, cette demande de crédit de 1,8 millions de francs.

Vous me donnez ainsi l'occasion de rappeler deux ou trois choses. Dans cette demande de crédit, on rappelait que la loi nous dit que la commune d'Yverdon-les-Bains doit assurer l'approvisionnement en eau de sa population et lui distribuer une eau de qualité irréprochable et en quantité suffisante. Pour améliorer la situation actuelle, nous rappelions que deux études bien distinctes et complémentaires ont été menées tout récemment. L'étude régionale GREYG, qui concerne la Commune d'Yverdon-les-Bains, ainsi que les communes voisines, et le plan directeur des eaux de la ville d'Yverdon-les-Bains.

Ces deux études aboutissent aux mêmes conclusions et mettent en évidence plusieurs problèmes particulièrement aigus : le grand âge de la station de traitement et de pompage de Grandson qui a été mise en service en 1945. Le grand âge également de certaines conduites principales. L'architecture incomplète du réseau qui se caractérise par un manque général de redondance, selon l'expression des spécialistes, qui signifie qu'en cas de problèmes sur certaines conduites, la Ville entière ou un secteur important pourrait être privé d'eau en raison de l'impossibilité d'être approvisionné par une autre conduite.

En ce qui concerne la problématique des futurs besoins, un apport par le pompage au lac, par le biais d'une nouvelle station de pompage, est indispensable, en plus d'un apport par la livraison d'eau dans d'autres réseaux, par exemple le réseau de la MENTHUE ou d'ARRIBRU (Association intercommunale pour l'alimentation en eau potable des Communes vaudoises et fribourgeoises de la région des tunnels de Arrissoules et des Bruyères). On fait aussi mention dans l'étude GREYG, de ce réseau auquel vous faites allusion ce soir ; il s'agit du captage d'Onnens-Grandson. Ces approvisionnements sont indispensables pour Yverdon-les-Bains, sa région et ses pôles de développement.

Partant de là, un groupe de travail, présidé par Madame la Préfète, s'est constitué. Celui-ci a déjà siégé plusieurs fois. Il réunit des représentants de la commune d'Yverdon-les-Bains, des représentants des communes voisines, des Services cantonaux et des Présidents des associations de captage des communes voisines. Le but de ce groupe de travail est de préparer un projet complet de structuration juridique, technique, financière et opérationnelle, qui concernera bien sûr l'approvisionnement en eau d'Yverdon-les-Bains et de toute sa région. Je crois que Madame PERRET a fait mention de cette structure en début de séance, qui sera une structure probablement de société anonyme, avec une prédominance des pouvoirs publics et ouverture vers des associations intercommunales voisines. Comme je le disais, ce groupe de travail s'est réuni plusieurs fois et tient compte des nouveaux éléments qui ont été portés à sa connaissance, soit qu'un captage important pourrait être réalisé du côté d'Onnens.

Je reviens au préavis, Monsieur VIQUERAT, qui a été présenté par le Service des Energies lors de la précédente séance. Il disait que ce plan directeur pourrait être réalisé par étapes, la première étant la nouvelle station de traitement de pompage, qui devra être dimensionnée effectivement d'une part par les essais techniques qui sont en train d'être mis en place et d'autre part par les nouveaux chiffres que vous mentionnez.

Les étapes, ce sera aussi un nouveau réservoir à Beauregard probablement, des conduites de transport et d'interconnexion, la télégestion et, une des dernières étapes, la transformation de la station de pompage de Grandson. A ce propos, cette nouvelle donne qui est en train d'être étudiée, pourrait remettre en question cette étape-là. On pourra très probablement se passer de renouveler la station de pompage de Grandson, la moderniser et c'est tant mieux pour les deniers publics.

Voilà où nous en sommes pour l'instant, je ne peux pas vous en dire beaucoup plus. Nous sommes en train d'étudier, avec ce groupe de travail dont je vous ai mentionné la composition, la problématique, et aussitôt que j'aurai d'autres éléments, je pourrai compléter cette réponse.

Monsieur Dominique VIQUERAT :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse et je me réjouis de connaître la suite de ces études, en espérant bien entendu que les 1,8 millions que nous avons votés nous permettront d'aller au bout de cela. Si, en finalité, on peut économiser ces 20 ou 30 millions prévus pour une nouvelle station de pompage, je pense que toute la population d'Yverdon ne pourra qu'en être satisfaite. Merci.

* * * * *

Question de Monsieur Yves RICHARD (Parking sauvage à la rue des Acacias).

Ma question va à la Municipalité.

Dernièrement, j'ai été contacté par un habitant du quartier de Pierre-de-Savoie, tout particulièrement la rue des Acacias. Cet habitant s'inquiète du parcage sauvage dans cette rue et dans ce quartier. Des voitures sans plaques, d'autres dépassant les zones de parcage, tout ceci pourrait mettre en difficulté l'intervention des pompiers avec du matériel lourd. Ce problème n'est pas propre à ce quartier de la Ville et a tendance à se répéter ailleurs.

Ma question :

- La Municipalité peut-elle dire à ce Conseil les mesures qu'elle prend pour éviter ce problème et surtout mettre un peu d'ordre dans ces quartiers ?

Je tiens à remercier cet habitant pour sa question et je rappelle que chaque citoyen a la possibilité, en tout temps, de prendre contact directement avec les Conseillères et Conseillers, ainsi qu'avec la Municipalité.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Vous avez raison, Monsieur le Conseiller RICHARD, c'est un phénomène récurrent que l'on trouve à Yverdon, mais aussi dans d'autres villes, c'est-à-dire le parcage sauvage, voire le phénomène de véhicules sans plaques, qui fleurit au gré des saisons dans différents quartiers.

Lorsqu'il y a une mise en danger de la situation ou de difficulté des interventions qui s'avèreraient nécessaire, de police, sanitaire, pompiers, il y a donc une intervention immédiate via la fourrière et une évacuation des véhicules en question.

Pour le reste, il y a une procédure classique, de recherche de propriétaires, dénonciation et intervention de la Police. C'est effectivement un travail que fait la Police régulièrement. Si, d'une façon générale, vous constatez ce genre de problématique à Yverdon, vous pouvez vous adresser directement à la Police, ou par le biais d'un Conseiller communal, afin qu'il fasse une intervention.

J'ai bien pris note de la situation géographique et nous ferons dès demain le nécessaire dans ce quartier.

Monsieur Yves RICHARD :

Je remercie Monsieur le Municipal. Je crois savoir que la Police a déjà passé dans ce quartier, mais un nouveau passage serait le bienvenu.

* * * * *

Questions de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Problèmes de circulation rue des Moulins – Prés-du-Lac – Vilette - ; motion vélos-volés ; travaux Collège des Prés-du-Lac).

J'aurais diverses questions à poser à la Municipalité, qui traitent notamment de circulation et de travaux. Ces questions m'ont été suggérées, en amont de la décision du Bureau du Conseil, par des citoyens de cette Ville. Je me permettrai de vous les lire toutes et vous y répondrez d'un bloc si cela vous convient, ou par quartier :

Circulation à la rue des Moulins :

Des habitants de cette rue se plaignent de la vitesse des véhicules. Après les feux, en sortant de la ville, la circulation est dense aux heures de pointes et la rue passablement fréquentée par les élèves qui se rendent à Léon-Michaud, à vélo ou à pied. De plus, un seul côté est sécurisé par un trottoir. Les habitants demandent que l'on fasse des contrôles au niveau de la vitesse des véhicules et que l'on sécurise les deux côtés de la route.

Par ailleurs, il paraît qu'il est notoire, que le samedi soir, tard dans la soirée, des courses de voitures auraient lieu, l'enjeu étant de partir à hauteur de la teinturerie Ehinger et de passer les feux à la plus grande vitesse possible. C'est très dangereux et je me demande si la Municipalité est au courant de ceci et ce que l'on fait contre cette situation.

- Donc, pour ces deux remarques à la rue des Moulins, ces problèmes ont-ils un écho auprès de la Municipalité ?
- Des solutions sont-elles prévues pour améliorer la situation, des contrôles ou interpellations policières ont-ils déjà eu lieu ?

Quartier de la Villette :

Plusieurs habitants de ce quartier m'ont fait part de la situation suivante :

L'entrée du quartier n'est pas munie de trottoirs, ce qui la rend dangereuse pour les personnes à mobilité réduite, ou pour les personnes poussant une voiture d'enfants. En effet, un chemin court le long du bâtiment à droite en entrant dans le quartier, mais il est muni à plusieurs endroits d'escaliers et devient dès lors inaccessible pour les catégories d'utilisateurs que je viens de citer.

- La Municipalité est-elle consciente de cette situation et qu'envisage-t-elle pour y remédier ?

Quartier des Prés-du-Lac :

La fin de la rue des Prés-du-Lac est une zone 30km/h. Suite à un accident impliquant un enfant au printemps 2000, des chicanes avaient été placées afin de tenter de ralentir le trafic sur cet axe large et rectiligne.

Les hivers ont succédé aux étés, les chicanes ont perdu de leur rutilance, chacun attendant patiemment une solution. Or, il y a environ 15 jours, un nouveau panneau annonçant la zone 30 km/heure a été installé, mais les aménagements, bien que provisoires, ont été enlevés.

Cet endroit, fréquenté par beaucoup d'enfants – je vous rappelle qu'à proximité se trouvent plusieurs blocs d'habitations - reste néanmoins très dangereux et ne peut demeurer en l'état.

- La Municipalité peut-elle informer ce Conseil et la population sur les mesures finales qui seront prises et dans quel délai elle entend les entreprendre ?

Motion « Vélos-volés » :

Puisque je suis en partie dans le dicastère de Monsieur CARRARD, je demanderai où en est le traitement de la motion que j'avais déposée. Je rappelle ici que la motion avait pour but qu'on organise la récupération de ces vélos, qui charge passablement la Police. On se rend compte que ces vélos restent dans la rue, sont détériorés au bout de quelques jours et c'est une situation absurde dans une Ville comme la nôtre.

Travaux Collège des Prés-du-Lac :

À l'entrée de la cour du Collège, côté Léon Jaquier, le grillage qui ferme la cour a été passablement endommagé et déborde sur la route. Je suis désolée de venir devant ce Conseil, mais je n'en suis pas à ma première démarche. Ce grillage endommagé est à hauteur d'yeux des plus petits, donc dangereux, ce qui les oblige à s'éloigner du bord, alors que cette rue n'a pas de trottoir et que la proximité du collège est très fréquentée par les parents amenant leurs enfants à l'école en voiture.

Cette situation dure depuis plusieurs mois, je suis intervenue auprès de plusieurs personnes et notamment auprès de la direction des Etablissements scolaires, il y a environ un mois. Il m'a été répondu que cela avait déjà été annoncé au Service des travaux à plusieurs reprises.

- J'aimerais donc savoir ce soir si l'on attend un réel accident pour intervenir, ou si les Services communaux pensent que le treillis se redressera en même temps que les tournesols ?

Monsieur Dominique VIQUERAT :

J'aimerais remercier Madame la Conseillère GIORGIATTI, car effectivement pour habiter à la rue des Moulins, en dessus de la teinturerie, je peux que confirmer ces faits. Toutefois, à la hauteur de la teinturerie, ce n'est pas le départ, mais c'est l'arrivée des courses.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je vais essayer de m'y retrouver dans mes petits papiers et si par hasard je ne réponds pas à l'intégralité de vos questions, je vous prierai de me relancer.

Vitesse à la rue des Moulins et course automobile :

Il est vrai que dans certains quartiers de la Ville, il y a des excès de vitesse notoires, relevés notamment par Monsieur le Conseiller DURUZ, pour ce qui est de la rue du Midi.

Que fait-on dans ces cas-là ? Eh bien nous commençons par faire un contrôle avec notre radar yverdonnois, c'est-à-dire non pas celui qui permet de contrôler de combien on dépasse la vitesse et de savoir si on est sur le podium ou dans les viennent-ensuite, mais le radar de répression.

Un contrôle de vitesse a été fait par exemple à la rue du Midi. Les dires de Monsieur DURUZ se sont avérés parfaitement exacts. Nous avons récemment mis ce radar de répression et j'ai cru comprendre en début de Conseil que certains Conseillers et Conseillères communales, pressés de venir ce soir, en ont fait l'amère expérience ! Si le Conseil fait des demandes, il faut s'attendre à ce que ça suive.

Pour ce qui est de la rue des Moulins, je peux annoncer que ce sera la même procédure. Pour ceux qui habitent à la rue des Moulins, je vous recommande, lors du prochain Conseil de respecter les limitations et de faire attention, afin que l'on puisse vivre en toute sérénité dans cette Ville.

Quant aux courses automobiles, elles ne sont ni sponsorisées, ni encouragées et nous allons mettre en place des mesures adéquates pour les faire cesser de suite, que ce soit au niveau de la ligne de départ ou au niveau de la ligne d'arrivée.

Quartier des Prés-du-Lac :

Les cônes des Prés-du-Lac, qui étaient placés là depuis de nombreuses années, ont été enlevés. Il y a eu une réflexion via la Commission deux-roues, afin de savoir comment nous allons traiter l'ensemble des Prés-du-Lac. Nous avons donné un petit mandat au bureau RWD, qui nous a fait une proposition globale sur l'ensemble de ce secteur. La problématique est que toutes les mesures préconisées s'avéraient fort onéreuses et nous sommes en train d'étudier les mesures d'urgence, au droit du petit pont, du kiosque et du magasin qui se trouvent à peu près au milieu des Prés-du-Lac.

Pour ce qui est de la zone que vous citez, où il y avait eu un accident d'enfant il y a quelques années, nous avons effectivement posés ces cônes et décidé, avec la Commission deux-roues – et votre mari aussi puisqu'il fait partie de cette Commission – d'élargir le marquage des places de parc pour dissuader la vitesse ; c'est-à-dire plutôt que d'avoir un marquage classique, d'élargir le marquage latéral, pour en faire une chicane. Ceci va se faire avec la campagne de marquage du printemps, soit dans les semaines qui suivent.

Motion « Vélos-volés » :

J'en ai rediscuté avec notre responsable de la sécurité de proximité lundi dernier. Nous avons malheureusement quelques dossiers urgents qui ont passé avant celui-ci, mais il m'a informé avoir commencé et une réponse à votre interrogation vous sera donnée pour le prochain Conseil, ou au plus tard pour le suivant. Nous essayons de trouver des solutions qui puissent satisfaire cette problématique.

Voilà, je crois que j'ai répondu à diverses questions et pour la Villette, je laisse Monsieur BURKHARD vous répondre.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je crois que c'est URBAT qui se trouve concerné.

S'agissant des grillages, cela fait longtemps que je ne vais plus dans les collèges et que je fais le tour de ceux-ci plutôt que de les enjamber, si bien que je ne sais pas exactement ce qui se passe là-bas. En revanche, je peux vous dire, Madame la Conseillère, que c'est une information précieuse que vous nous communiquez et les Services communaux examineront ce qu'il en est et ce qui peut être entrepris, car il est vrai que ces questions qui intéressent la sécurité des enfants sont capitales.

En revanche, en ce qui concerne les trottoirs, la question est beaucoup plus compliquée parce qu'il n'est pas toujours possible de réaliser un trottoir, il faut souvent procéder à des expropriations, ce qui prend un temps considérable et qui est très onéreux. Il y a peut-être des mesures de Police, par exemple des marquages, encore que s'agissant d'enfants, le marquage routier ne constitue vraisemblablement pas une bonne protection.

Cela n'est pas qu'à cet endroit-là, aux Prés-du-Lac, qu'il n'y a pas de trottoir et c'est assez surprenant de constater qu'à Yverdon, une rue aussi fréquentée que la rue d'Entremonts qui mène à l'hôpital n'a, sur une partie importante de son tronçon, pas de trottoir, ni d'un côté, ni de l'autre.

Si vous allez à pied à la petite Blécherette, ce qui est d'ailleurs un peu surprenant étant donné qu'à moins de ne pas avoir de permis, vous devriez pouvoir y aller en véhicule, vous n'avez pas de trottoir non plus. Je crois que les exemples de rues sans trottoir sont nombreux à Yverdon. Cela pourrait, cas échéant, nécessiter une fois une évaluation de la part de la Commission deux-roues ou d'une autre commission, parce qu'il y a parfois des tronçons qui sont effectivement dangereux.

Si bien que s'agissant d'un trottoir à la rue Léon Jaquier, près de l'Ecole des Prés-du-Lac, je ne pense pas qu'on puisse vous donner une réponse satisfaisant, les problèmes étant très complexes, mais il pourrait y avoir une fois une prise en charge du problème.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Madame GIORGIATTI me fait signe qu'on oublie la Villette, mais ce n'est pas le cas, car nous avons une séance de travail le 21 avril sur place dans cette région avec le Municipal CARRARD. Nous regarderons la situation et vous répondrons dans une prochaine séance.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je remercie les Municipaux pour leur réponse. J'aimerais simplement ajouter que la rue Léon Jaquier est une zone 30 km/heure, ce qui devrait permettre de pouvoir vivre sans trottoir, mais ce n'est évidemment pas toujours respecté.

Quant à la Villette, j'aurais voulu ajouter que l'entrée du quartier est difficile, étant donné qu'on vient depuis la route cantonale et souvent on entre vite, parce qu'il y a beaucoup de trafic. Cet endroit peu sécurisé est dangereux pour cette raison-là, car les personnes qui arrivent à pied, avec une poussette et peut-être encore avec un petit à côté, peuvent vraiment être en danger.

* * * * *

Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Place de la Gare, Jardin japonais, kiosque à musique, propreté et sécurité).

Je m'excuse auprès du Bureau du Conseil, mais j'anticipe sur *A vous la parole !* parce que j'ai été contacté par une douzaine de citoyennes et de citoyens de cette Ville et cela s'intitule « carte de visite ». Je vais interpeller trois Municipaux dans cette petite intervention.

J'aime ma Ville et j'aime lorsqu'on en parle en termes positifs. J'aime ma Ville parce qu'elle sait être accueillante. J'aime ma Ville parce qu'il y fait bon vivre.

Yverdon-les-Bains, ville d'eau, d'études, de culture et de loisirs, devrait tout mettre en œuvre pour que la place de la Gare devienne plus conviviale. Expo.02, c'était en 2002 ; c'est pour Monsieur le Municipal TREYVAUD.

Puis, évitant les voitures qui roulent à 20 km/heure sur la magnifique Avenue de la Gare, j'aimerais tellement que lorsque l'on pénètre dans ce qui devrait être un oasis de paix, de jeux et de détente, l'on puisse éliminer les monceaux d'ordures, de cabas ou de bouteilles, des seringues, des détritiques de tous genres et j'en passe. Peu m'importe le nombre de poubelles ou le nombre de tournus de ramassage des ordures, mais ce qui me chagrine, c'est que presque tous les bancs sont occupés en permanence, ou sales ; que les poubelles ne sont pas utilisées convenablement et qu'une certaine catégorie de personnes peu soucieuses ne respectent pas la proximité d'autres utilisateurs des bancs et du parc, soit des mamans avec des enfants, des personnes un peu plus âgées et d'autres qui attendent simplement l'heure d'un prochain train.

Chacun doit pouvoir profiter de ce magnifique site qui ne mérite pas son nom de « poubelle yverdonnoise de luxe » ; vous l'aurez compris, il s'agit du Jardin japonais. Traverser le parc le soir devient scabreux et peu sûr. Il en est de même pour le kiosque à musique, alors ne pourrait-on pas canaliser les squatters fixes d'un jour sur d'autres lieux ou au bord du lac ? Même si les poissons rouges ont peur des aboiements des chiens, ils sont pourtant si gentils ! Il faut relever que les collaborateurs des Travaux font un travail admirable pour sauvegarder cet espace, carte de visite de notre Ville. C'était pour Monsieur le Municipal des Travaux Monsieur BURKHARD.

Il existe un règlement de Police. La Municipalité pourrait-elle s'y référer ou l'appliquer tout simplement. Il est navrant d'en arriver là, mais le respect d'autrui doit l'emporter sur le laxisme ; ceci, c'était pour Monsieur le Municipal de la Police, Monsieur CARRARD.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Monsieur le Conseiller SCHÜLÉ fait allusion à une problématique qui est malheureusement connue en ville. Il s'agit de citoyens et de citoyennes qui habitent notre Ville, qui ont un logement, mais qui n'ont pas de travail ou n'ont pas d'activités précises et qui, les beaux jours venus, se réunissent soit sur le kiosque à musique, soit au Jardin japonais.

Nous avons évoqué ce problème l'année dernière dans le cadre d'un groupe de travail qui réunissait le Chef des Affaires sociales et jeunesse, un représentant de la Police et également un représentant des Jardins du Cœur et du *sleep-in*, la Lucarne, où il est possible d'aller loger pour une somme modique, la nuit notamment.

Nous avons, avec tous ces responsables, examiné la possibilité de modérer, de limiter les conséquences négatives du comportement de ces personnes qui, j'aimerais le préciser d'emblée, ne sont pas de mauvaises personnes mais qui, de par leur oisiveté, se tiennent à proximité de certains lieux d'approvisionnement et squattent ainsi cette région.

On s'est rendu compte que c'était un problème assez difficile. On s'est rendu compte aussi et c'est réjouissant, de voir qu'il y a toujours des gens de bonne volonté, qui arrivent à nouer contact avec ces personnes. C'est le cas notamment d'un policier qui discute régulièrement avec eux et arrive à canaliser leurs activités. Il se trouve que ces personnes aiment aussi changer d'air et à deux occasions, elles se sont déplacées une fois dans la ville et une fois même à la montagne, pour s'aérer peut-être. On voit donc que des solutions sont possibles. On avait espéré trouver une solution avec les Jardins du Cœur. Vous savez que les responsables ont installé du côté de l'Avenue des Sports un équipement intéressant pour accueillir également là des gens qui rencontrent quelques difficultés.

Ce problème est donc d'actualité, j'ai eu personnellement l'occasion de présider ce groupe de travail et je me rends compte qu'il faut qu'on reprenne nos travaux pour chercher des solutions douces et faire comprendre à ces gens qu'ils vivent dans une ville où il s'agit de respecter l'intérêt de chacun, et surtout le travail, notamment de nos Services communaux et de nos jardiniers.

Monsieur le Conseiller, je m'engage effectivement à réactiver les travaux de ce groupe et à chercher des solutions pour aller dans le sens de ce que vous avez revendiqué ce soir à juste titre.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je remercie Monsieur le Syndic pour ses propos, mais j'ai interpellé Monsieur le Municipal d'URBAT, parce que la place de la Gare aujourd'hui, ce n'est pas le cirque Knock, mais c'est plus que le cirque Knie.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Vous évoquez un projet qui, ce matin, a été approuvé par la Municipalité. Si bien que dans les jours qui suivent, ce projet sera peaufiné, envoyé dans les Services et mis à l'enquête publique dans les semaines qui viennent. C'est un projet qui a été étudié en collaboration étroite avec le bureau d'architecture qui en était chargé, celui-là même d'ailleurs qui a réalisé l'ensemble de la place de la Gare.

Ce projet concerne la petite place située entre la Poste et les escaliers de la terrasse du nouveau Buffet. Il concerne également les aménagements de circulation sur la rue elle-même, car j'imagine que chacun ici ne considère pas comme un élément achevé les amortisseurs qui ont été installés sur la place. Il y aura autre chose, ce sera nettement mieux, vous en aurez la surprise lors de l'enquête publique.

Ce projet concerne également des abris pour les motos, puisque les abris pour les vélos sont utilisés par des gens qui y déposent les motos. Il faut que les vélos puissent être placés dans les abris qui leur sont destinés, si bien qu'il y aura d'autres abris pour les motos.

Ce projet a longuement mûri, il est maintenant abouti et il va bientôt être mis à l'enquête publique et je crois que le résultat est bon.

Monsieur Jean-Huques SCHÜLÉ :

Je remercie Monsieur le Municipal TREYVAUD pour ce scoop, cela fait plaisir !

* * * * *

Question de Monsieur Jean-David CHAPUIS (Parking semi sauvage aux abords du parc des bains).

L'intervention de Monsieur le Municipal TREYVAUD, qui parlait de la rue d'Entremonts, m'a fait penser qu'un parking semi sauvage s'est créé aux abords du parc des Bains, pour les automobilistes qui se rendent aux Bains. Ils se parquent sur la bande herbeuse et s'il a plu, cela fait de grosses ornières, on dirait que le supercross a passé par-là !

Je demande ce que vous pensez faire, par exemple aménager ce parking en mettant des plaques où l'herbe peut pousser à travers, ou alors que les automobilistes qui se rendent aux Bains n'utilisent plus cet emplacement.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Le parking en question a fait l'objet d'une autorisation provisoire donnée par la Municipalité pour résoudre les problèmes de parking dans ce secteur, essentiellement pour permettre le samedi et le dimanche, par mauvais temps, au Centre thermal de répondre à l'afflux de baigneurs et de compenser ainsi la diminution du manque de baigneurs lorsqu'une année plus tôt, il y avait eu la canicule.

C'était une autorisation tout à fait ponctuelle, provisoire et elle ne sera pas renouvelée, parce que la bande herbeuse est une zone verte et que, de manière générale et pour suivre le règlement, on n'autorise pas le parking dans de telles zones. Si on ne l'autorise pas pour les particuliers, on ne peut pas l'autoriser non plus pour la Commune, ou pour une société dont la Commune est majoritaire. Si bien que ce parking dont vous parlez ne sera plus autorisé à l'avenir et le Centre Thermal a entrepris des études pour essayer de résoudre son problème de stationnement. Ce n'est pas que son problème d'ailleurs, parce que le Grand Hôtel a aussi un problème de stationnement.

L'Hôpital l'a résolu, en mettant des barrières et en faisant un parking payant, avec la conséquence que les gens qui utilisaient ce parking pour y rester trop longtemps, pour y placer des « voitures ventouses » n'y vont plus, mais vont dans les parkings voisins. Il y a un problème global qui intéresse à la fois, l'Hôtel, le Centre Thermal et l'Hôpital ; des études sont en cours pour essayer de résoudre ce problème.

* * * * *

Monsieur le Président :

Y a-t-il d'autres interventions de la part des Conseillers ? Cela ne semble pas être le cas.

La Municipalité a des réponses à apporter au Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Monsieur le Président.

Monsieur le Président :

Merci Monsieur le Syndic. Si plus personne ne demande la parole, nous arrivons ainsi au terme de notre ordre du jour. Je vous remercie de votre participation, pour la qualité et la quiétude de nos débats. Je remercie également le public pour son assiduité.

Pour autant qu'il y ait de la matière, je vous donne rendez-vous au jeudi 12 mai prochain et je lève cette séance en vous souhaitant une bonne nuit.

Il est 22h34

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Cédric PILLONEL

Claudine RIEBEN

Président

Secrétaire

TABLE DES MATIERES
du procès-verbal de la séance du Conseil communal
du 7 avril 2005

	Pages
1. Appel	74
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2005	75
3. Assermentation	75
4. Communications du Président.....	75
5. Communications de la Municipalité	78
6. Projet de démocratie participative : <i>A vous la parole !</i>	78
7. Préavis no 04/05 concernant une proposition de résolution concernant le projet d'accord général sur le commerce des services (AGCS). (Monsieur Vassilis VENIZELOS, rapporteur).....	84
8. Préavis no 06/05 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'026'400.- pour la réfection générale de la rue Neuve. (Monsieur François CHASSOT, rapporteur)	87
9. Préavis no 08/05 concernant 10 demandes de naturalisation présentées par Mesdemoiselles, Mesdames et Messieurs : Likutu BUNGA, Deborah KAPITA, Matteo CAPIZZI, Marijana IVKOVIC, Marco MALGIOGLIO, Milosav MARKOVIC, Mejra MUMINOVIC, Harbhinder Singh RANDHAWA, Kushtrim VELIU, Qendrim VELIU. (Madame Marceline MILLIOUD, Présidente la Commission des naturalisations, rapportrice).....	89
10. Préavis no 07/05 concernat l'octroi d'un cautionnement de Fr. 20'000.- à l'ARCHERS CLUB d'Yverdon-les-Bains (Madame Martine FREY TAILLARD, Présidente de la Commission des finances, rapportrice).....	92
11. Préavis no 09/05 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 810'050.- pour la réfection générale de la rue des Alpes. (Monsieur Jacques FIVAZ, rapporteur)	92
12. Pétition de Monsieur Daniel CHEVALLEY intitulée « <i>Que le SUPERCROSS d'Yverdon-les-Bains vive</i> ». (Monsieur Pascal FER, rapporteur).....	97
 <i>Motion de Monsieur Roland FAVRE (Etude d'une COMMUNAUTE TARIFAIRE).</i>	 103

13. Election d'un membre à la Commission des affaires immobilières	105
14. Propositions individuelles et interpellations	105
<i>Question de Monsieur Dominique VIQUERAT (Station de traitement et de pompage de l'eau – Intégration au projet AIAE).</i>	<i>105</i>
<i>Question de Monsieur Yves RICHARD (Parking sauvage à la rue des Acacias).</i>	<i>108</i>
<i>Questions de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Problèmes de circulation rue des Moulins – Prés-du-Lac – Vilette - ; motion vélos-volés ; travaux Collège des Prés-du-Lac).</i>	<i>109</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Place de la Gare, Jardin japonais, kiosque à musique, propreté et sécurité).</i>	<i>113</i>
<i>Question de Monsieur Jean-David CHAPUIS (Parking semi sauvage aux abords du parc des bains).</i>	<i>116</i>

<http://www.yverdon-les-bains.ch/>

Les procès-verbaux sont disponibles sur ce site
(Chemin d'accès : Autorités - Conseil communal – Décisions – Archives des décisions)